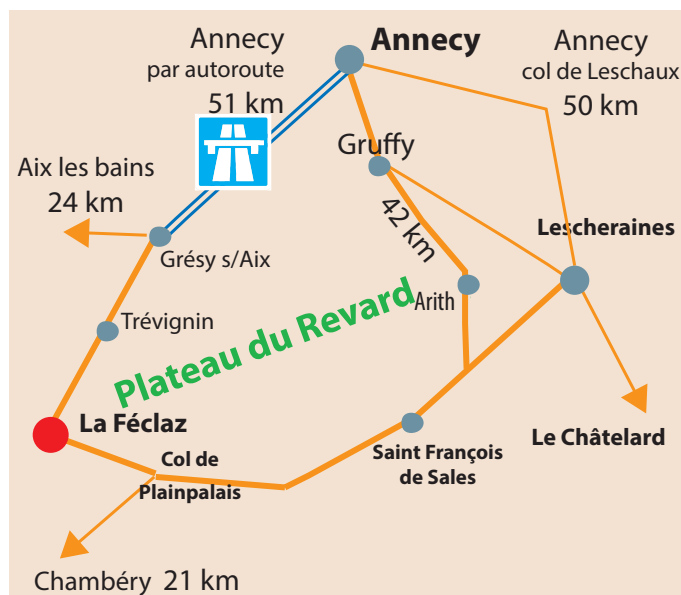


REGLEMENT DE LA RANDORIENTATION

- 1- Les participants s'engagent à partir avec l'équipement nécessaire.
- 2- Les produits dopants sont interdits.
- 3- Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale signée. Les moins de 12 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure.
- 4- Chaque participant ne doit pas avoir de contre-indication médicale à la randonnée d'orientation.
- 5- Les parkings n'étant pas gardés, les organisateurs ne sont pas responsables des éventuels vols ou dégradations sur les véhicules.
- 6- Les participants sont vigilants quant à l'interprétation de la carte, qui ne reflète pas forcément la réalité du terrain.
- 7- Les participants qui empruntent une route pendant l'épreuve ne sont pas prioritaires, ils doivent respecter le code de la route.
- 8- **Ils doivent respecter les zones interdites et les clôtures. Les déchets doivent être emportés et triés. Les participants doivent être attentifs à la protection de la nature.**
- 9- Chaque participant doit porter secours à autrui et alerter le poste de secours matérialisé sur la carte par une croix rouge.
- 10- Pour des raisons de sécurité, tous les participants, même ceux ayant abandonné ou perdu leur carton, doivent obligatoirement se présenter à la ligne d'arrivée **avant 15 heures ; dans le cas contraire, les secours seront déclenchés à leurs frais.**
- 11- Aucun remboursement n'est effectué si le participant est absent le jour de la randorientation. Aucun carton ne pourra être remis à un tiers, les participants doivent être physiquement présents le jour de la manifestation pour le retirer.

- 12- Toute modification d'inscription est possible avant le signal du départ. Toutefois, le changement de parcours n'est possible que sous réserve des places disponibles.
- 13- Seules des conditions climatiques exceptionnelles peuvent conduire à la modification des parcours ou à l'annulation de l'épreuve. Dans cette dernière éventualité, une somme forfaitaire est retenue pour chaque engagement.
- 14- Les participants autorisent l'organisateur, ses partenaires et les médias à utiliser toute image fixe ou audiovisuelle sur lesquelles ils pourraient figurer afin d'assurer la promotion de la manifestation.
- 15- Toute inscription fait l'objet d'un traitement informatique; sauf opposition signalée sur le bulletin d'inscription, nom et adresse peuvent éventuellement être transmises aux partenaires de la randorientation.
- 16- Toute réclamation doit être adressée dans l'heure qui suit l'arrivée.



Randorientation pour tout public La Féclaz 13 octobre 2019

